COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 JUIN 2022

<u>Etaient présents</u>: BERNARD Isabelle CHARBONNIER Christian, PERROTIN Joël, PION Laure, PITHOUD Christian PITHOUD Guy

Absents et excusés : VARI Marie-Thérèse, JOANNEZ Myriam, GERBER Anne

Secrétaire : BERNARD Isabelle

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 29/04/2022

REGLES DE PUBLICATION DES ACTES

Madame le Maire indique que l'ordonnance et le décret du 7 octobre 2021 ont modifié les règles de publication des actes des collectivités territoriale. Elle précise que pour les communes de moins de 3 500 habitants, les modalités de cette publicité devront être choisies et fixées par délibération de l'assemblée délibérante avant le 1^{er} juillet 2022 :

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- **ADOPTE** la publicité des actes de la commune par publication sous forme électronique

Pour information au 1er juillet 2022 changements liés à l'ordonnance et au décret :

- L'obligation d'afficher dans un délai d'une semaine le compte rendu du conseil municipal à la porte de la mairie est supprimé et sera remplacé par l'affichage de la liste des délibérations examinées par le Conseil et mis en ligne sur le site.
- Un procès-verbal de séance sera arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le Maire.
 Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est affiché et publier sur le site.

QUESTIONS DIVERSES

 Convention pour l'accueil des enfants et participation des frais à l'école de La Chambre

Après lecture par Mme le Maire de la convention envoyée par La Chambre, le Conseil décide d'apporter des modifications et demande à Mme le Maire de proposer la nouvelle convention modifiée à la Mairie de La Chambre

Plan Communal de Sauvegarde

Mme le Maire informe le Conseil qu'une mise à jour du PCS doit être effectuée, une réunion de travail est programmée le 27/07/2022

- Sécurisation du village

Mme le maire informe le conseil que le cabinet GE-ARC a envoyé une esquisse pour la sécurisation du village. Cet avant-projet a été envoyé au TDL pour un premier avis.

 Mr CHARBONNIER informe le conseil que le SIRTOM a fait une campagne de nettoyage des containers, et des pastilles désodorisantes ont été mises en place

La séance est levée à 19h55

A Notre Dame du Cruet, le 27 juin 2022

